

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13
Date de convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé - L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents : Dorick BARILLOT, Michaël GREMILLON, Mélanie ROUX, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Patrick DECEMME, Jérôme DIONNET, Sylvain MONNERON, Sylvie KUNTZ-CAURE, Nathalie GAMIN, Franck PENIN, Emilie NIVET, Catherine RIBOT

Absents : Pierrick MARQUET, David GAUER

Secrétaire de Séance : Catherine RIBOT

Objet : Etude de devis. Délibération n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les devis de :

- la société COLAS pour la réfection de voirie au lieu-dit Chez Brillac de 42 064,20 € TTC
- l'entreprise GARANDEAU de 944.06 € TTC l'achat de parements pour l'entrée du cimetière
- la SAS BARRE Fils pour la création du parking du cimetière de 11 684.16 € TTC

Objet : Demande de subvention. Délibération n°2

Unafam	30.00 €
Assoc. « Un Hôpital pour les enfants »	30.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Objet : Compte de gestion de l'exercice 2022 (budget principal). Délibération n°3

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2023

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote du Compte Administratif 2022. Délibération n°4

Après présentation par Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour le budget principal

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 349 235.75 euros
 - en recettes : 488 364.97 euros
- Soit un excédent dégagé de 139 129.22 euros.**

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 160 251.10 euros
 - en recettes : 284 116.75 euros
- Soit un excédent dégagé de 123 865.65 euros.**

Pour le budget annexe du Lotissement des Ouches

Résultats de la section de fonctionnement :

- en dépenses : 2 666.45 euros
 - en recettes : 69.24 euros
- Soit un déficit de 2 597.21 euros**

Résultats de la section d'investissement :

- en dépenses : 157 249.78 euros
 - en recettes : 0 euros
- Soit un déficit de 157 249.78 euros**

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022. Délibération n°5

Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, constatant qu'il apparaît un excédent de fonctionnement de 139 129.22 euros pour le budget principal ; le Conseil Municipal décide d'affecter 39 129.22 euros en section de fonctionnement (compte 002) et 100 000 euros en section d'investissement (compte 1068) du budget 2023.

D'autre part, il est constaté un excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 123 865.65 euros ; le Conseil Municipal décide de reporter la totalité en section investissement (compte 001) du budget commune 2023.

Objet : Vote du budget 2023. Délibération n°6

Après étude et délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2023.

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 455 908.22 euros

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 06 avril 2023

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 298 600.00 euros.

Budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement :

- en dépenses et en recettes : 264 600.65 euros

Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes : 429 888.33 euros.